

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT :

ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) DE LA HAUTE GIRONDE BLAYE-ESTUAIRE

N°2019-003

Le Président du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 143-22 et R. 143-9 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-33 définissant la procédure et le déroulement d'une enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 août 2012 portant fixation du périmètre du SCoT de la Haute Gironde ;

Vu les arrêtés préfectoraux en dates du 10 mars 2017 (dissolution de la Communauté de communes de Bourg en Gironde) et du 18 décembre 2017 (retrait de la Communauté de communes Latitude Nord-Gironde), modifiant le périmètre du SCoT ;

Vu la délibération du Conseil syndical du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde en date du 26 novembre 2014, fixant les objectifs poursuivis par le SCoT et les modalités de concertation, confirmée par une nouvelle délibération en date du 1^{er} mars 2018 sur l'actuel périmètre, suite aux évolutions qu'il a connues en 2017 (dissolution de la Communauté de communes de Bourg en Gironde) et 2018 (sortie de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde) ;

Vu les débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT lors des réunions du Conseil syndical en date des 12 avril 2018 et 13 février 2019 ;

Vu la délibération du Conseil syndical en date du 1^{er} août 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCoT ;

Vu la décision n°E19000175/33 en date du 9 octobre 2019 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant les membres de la commission d'enquête ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique relative au projet de SCoT arrêté ;

ARRETE

Article 1. Objet de l'enquête publique

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations et propositions relatives au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, arrêté par délibération n°2019.08.01.001 en date du 1^{er} août 2019 visée en Préfecture le 2 août 2019.

Ce projet de SCoT couvre les 2 EPCI membres du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, à savoir la Communauté de Communes de Blaye et la Communauté de Communes de l'Estuaire, soit 35 communes au total.

Le projet de SCoT comprend :

- Un rapport de présentation qui comprend un diagnostic, l'état initial de l'environnement, la justification des choix retenus pour l'établissement du projet d'aménagement et de développement durables et du document d'orientation et d'objectifs, l'évaluation environnementale, le résumé non technique et les indicateurs de suivi et de mise en œuvre du SCoT ;
- Le projet d'aménagement et de développement durables ;
- Le document d'orientation et d'objectifs.

Le projet de SCoT fixe notamment un objectif d'accueil de population, un objectif de production de logements et un objectif de modération de la consommation d'espace. Il définit une trame naturelle à protéger. Il formule différentes orientations dans différents domaines liés à l'aménagement du territoire (urbanisme, déplacements, commerce, habitat, économie...).

Article 2. Date, siège, et durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du lundi 18 novembre (9h) au vendredi 20 décembre (17h) soit 33 jours consécutifs sur le territoire du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, Maison des services au public, 32 rue des maçons, Blaye (33390).

Article 3. Désignation de la commission d'enquête

La commission d'enquête, désignée par décision n°E19000175/33 en date du 9 octobre 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, se compose :

- D'un Président :
Monsieur Maurice CAPDEVIELLE-DARRE, Inspecteur des installations classées – Ministère de la Défense, retraité
- De membres titulaires :
Monsieur Hervé REDONDO, Officier de gendarmerie, retraité
Monsieur Gérard DESSIER, Architecte, retraité

Article 4. Mesure de publicité de l'enquête

Un avis d'ouverture de l'enquête publique faisant connaître les modalités relatives à l'organisation de l'enquête, notamment l'objet de l'enquête publique, ses dates d'ouverture et de clôture, les lieux, horaires et dates des permanences des commissaires enquêteurs et toutes les autres informations prévues réglementairement, sera publié par voie de presse en caractère apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les journaux suivants :

- SUD OUEST et HAUTE-GIRONDE

Le présent arrêté et l'avis seront affichés, au minimum quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête :

- au siège du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, Maison des services au public, 32 rue des maçons, Blaye (33390) ;
- aux sièges des Communautés de communes membres du Syndicat Mixte du SCoT et dans toutes les mairies des communes appartenant au périmètre du SCoT.

L'avis, ainsi que le présent arrêté seront également consultables sur le site du Syndicat Mixte du SCoT : <http://www.scot-hautegirond.fr>

Article 5. Constitution du dossier d'enquête publique

Le dossier soumis à enquête publique comporte notamment :

- Une notice générale, mentionnant en particulier les textes qui régissent l'enquête publique et de quelle manière elle s'insère dans la procédure d'élaboration du SCoT.
- Le projet de SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire arrêté par délibération du Conseil syndical du 1^{er} août 2019, composé des pièces suivantes : le rapport de présentation incluant le résumé non technique, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et le Document d'Orientation et d'Objectifs.
- Un recueil des pièces administratives contenant notamment les pièces suivantes :
 - La délibération n°2019.08.01.001 du Conseil syndical tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCoT en date du 1^{er} août 2019 ;
 - Une copie de la décision du Président du Tribunal administratif désignant les membres de la commission d'enquête ;
 - Une copie du présent arrêté de mise à l'enquête publique du projet de SCoT ;
 - Une copie de l'avis d'ouverture de l'enquête publique ;
 - Une copie des annonces légales effectuées.
- Les avis émis par les personnes publiques associées et personnes consultées sur le projet, et le cas échéant, des informations complémentaires à ces avis.

Nota : L'avis de l'autorité environnementale et les avis exprimés par les EPCI membres sont joints au dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique s'accompagne, dans chaque lieu où il est disposé, d'un registre d'enquête publique sur lequel le public pourra consigner ses observations et propositions.

Article 6. Evaluation environnementale

Le projet de SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire comprend une évaluation environnementale intégrée au rapport de présentation. Celle-ci est donc consultable dans le dossier d'enquête publique dans les conditions fixées à l'article 7 du présent arrêté.

Comme indiqué précédemment, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (MRAE Nouvelle Aquitaine) est joint au dossier d'enquête publique.

Article 7. Consultation du dossier d'enquête publique et formulation des observations

Le dossier d'enquête publique défini à l'article 5 du présent arrêté sera consultable :

- En version informatique, sur :

- le site internet du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire : <http://www.scot-haute-gironde.fr> et consultable sur un ordinateur au siège du Syndicat Mixte ;
- un site internet dédié à l'enquête publique sur le SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire qui permet de consulter le dossier d'enquête publique et d'accéder au registre d'enquête sur support dématérialisé sécurisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/scothaute-gironde/>
- En version papier, pendant toute la durée de l'enquête, hors fermeture exceptionnelle et jours fériés, dans les lieux d'enquête publique où se tiendront les permanences des commissaires-enquêteurs, aux adresses, jours et heures habituels d'ouverture précisés ci-dessous :
 - Siège du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye Estuaire : Maison des services au public, 32 rue des maçons, 33390 Blaye cedex. Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h
 - Mairie de Blaye : 7 cours Vauban, 33390 Blaye. Horaires d'ouverture : Lundi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30 ; Mardi : 9h à 12h30 et 13h30 à 19h ; Mercredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 ; Jeudi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30 ; Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30
 - Mairie de Saint-Ciers sur Gironde : 32 Avenue de la République, 33820 Saint-Ciers sur Gironde. Horaires d'ouverture : Lundi au Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30 ; Samedi : 9h30 à 11h30
 - Mairie d'Etauliers : 71 rue principale, 33820 Etauliers. Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h
 - Mairie de Saint-Christoly de Blaye : 1 place de l'église, 33920 Saint-Christoly de Blaye. Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi : 9h à 12h ; Mardi, mercredi, vendredi : 14h à 17h
 - Mairie de Gauriac : 7 route de La Gabare, 33710 Gauriac. Horaires d'ouverture : Lundi : 15h30 à 19h ; Mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h 30

Dans l'ensemble de ces lieux d'enquête publique, sont tenus à disposition du public :

- Le dossier d'enquête publique complet sur support papier ;
- Un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, sur lequel le public peut formuler des observations relatives à l'enquête.

Les observations et propositions du public portant sur le dossier de projet de SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire soumis à l'enquête publique peuvent également être, pendant la durée de l'enquête (article 2 du présent arrêté) :

- Adressées par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique portant sur le projet de SCoT de la Haute Gironde Blaye Estuaire
Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire
Maison des services au public
32 rue des maçons - BP134
33391 Blaye cedex

- Déposées sur le registre dématérialisé sécurisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante :
<https://www.democratie-active.fr/scothautegironde/>
- Adressées à la commission d'enquête au moyen d'un courriel électronique à l'adresse suivante :
scothautegironde@democratie-active.fr
- Consignées sur les registres d'enquête mis à disposition du public dans les lieux d'enquête,
- Formulées auprès de la commission d'enquête lors des permanences de cette commission (voir article 8).

Article 8. Accueil du public par les membres de la Commission d'enquête

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public dans les lieux suivants :

- Siège du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire : Maison des services au public, 32 rue des maçons, 33390 Blaye
- Mairie de Blaye : 7 cours Vauban, 33390 Blaye
- Mairie de Saint-Ciers sur Gironde : 32 avenue de la République, 33820 Saint-Ciers sur Gironde
- Mairie d'Etauliers : 71 rue principale, 33820 Etauliers
- Mairie de Saint-Christoly de Blaye : 1 place de l'église, 33920 Saint-Christoly de Blaye
- Mairie de Gauriac : 7 route de La Gabare, 33710 Gauriac

Aux dates et horaires de permanences indiqués ci-après :

Lundi 18 novembre 2019

9H-12H : Siège du Syndicat Mixte du SCoT, Blaye
14H30-17H30 : Mairie de Saint-Ciers sur Gironde

Jeudi 21 novembre 2019

9H-12H : Mairie de Gauriac

Mardi 26 novembre 2019

9H-12H : Mairie de Saint-Christoly-de-Blaye

Samedi 30 novembre 2019

9H-12H : Mairie de Blaye

Jeudi 5 décembre 2019

9H-12H : Mairie de Gauriac
9H-12H : Mairie de Saint-Ciers sur Gironde

Samedi 7 décembre 2019

9H-12H : Mairie de Blaye

Mardi 10 décembre 2019

14H-17H : Siège du Syndicat Mixte du SCoT, Blaye

Mercredi 11 décembre 2019

9H-12H : Mairie de Saint-Christoly de Blaye

14H-17H : Mairie d'Etauliers

Samedi 14 décembre 2019

9H-12H : Mairie de Saint-Ciers sur Gironde

Vendredi 20 décembre 2019

13H30-16H30 : Mairie de Blaye

14H-17H : Mairie d'Etauliers

14H-17H : Mairie de Saint-Christoly de Blaye

Article 9. Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 2 du présent arrêté, les registres d'enquête seront transmis sans délai au Président de la commission d'enquête et clos par ses soins.

Après clôture des registres d'enquête, le commissaire enquêteur rencontre, dans un délai de huit jours le représentant du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par la commission d'enquête des registres d'enquête et des documents annexés. Le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Dans un délai de trente jours, ou plus si une demande motivée de report de ce délai est présentée, à compter de la date de clôture de l'enquête, la commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

La commission d'enquête consignera dans un rapport séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Elle transmettra au Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmises au Président du tribunal administratif de Bordeaux.

Article 10. Coordonnées du responsable du projet de SCoT

Toute information complémentaire relative au déroulement de cette enquête pourra être demandée auprès de M. Sébastien ROUAUD, directeur du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire par courriel : direction@pays-hautegironde.fr ou par téléphone au 05.57.42.68.90 (lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Article 11. Durée et lieux de la consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête par le public

Une copie du rapport établi par la commission d'enquête et de ses conclusions motivées sera tenue sans délai à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les lieux où s'est déroulée l'enquête publique (article 7 du présent arrêté) ainsi qu'à la Préfecture de la Gironde.

Ces pièces seront également consultables pendant la même durée, sur le site internet du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (<http://www.scot-hautegironde.fr>) et sur le site internet dédié à l'enquête publique portant sur ce SCoT (<https://www.democratie-active.fr/scothautegironde/>).

Article 12. Exécution et notification de l'arrêté

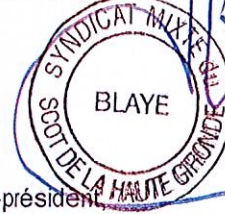
Publication du présent arrêté sera assurée au siège du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire et sur son site Internet.

Ampliation du présent arrêté sera remise pour notification et exécution à :

- Madame la Préfète de la Gironde ;
- Monsieur le Président du Tribunal administratif de Bordeaux ;
- Messieurs les Présidents des EPCI membres du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire ;
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes du périmètre du SCoT ;
- Monsieur le Président de la Commission d'Enquête.

Le 29/10/2019

Pour le Président absent,



Le 1^{er} Vice-président,
par délégation

Philippe PLISSON